

RÉALISATION D'UN ESPACE CYCLABLE EN SITE PROPRE LE LONG DE LA RD87 ENTRE L'ILE D'OLONNE ET OOLONNE-SUR-MER



Projet sur le territoire
de Olonne-sur-Mer

Projet sur le territoire
de l'Ile d'Olonne

Pont de
Champclou

BEJ

Bureau d'Études
Urbanisme, Architecture, Environnement

**côté
PAYSAGE**

Béatrice MOUNERON
Paysagiste
10 rue de la République
44100 Les Sables-d'Olonne
02 53 78 00 00
www.bej-urbanisme.com

PLAN DE SITUATION DU PROJET

PERMIS D'AMENAGER –

PA.1

 les Sables
d'Olonne
ACTIVATION

**RÉALISATION
D'UN ESPACE CYCLABLE EN SITE PROPRE
LE LONG DE LA RD87
ENTRE L'ILE D'OLONNE ET OLONNE-SUR-MER**

> Section sur le territoire d'Olonne-sur-mer

BEA

BUREAU D'ETUDES JARAU SERRA
PLANS & MATRIEL 2 QUAI VSD

**côté
PAYSAGE**
Béatrice MOUÏNERON
Paysagiste D.P.L.C.
36 72 71 33 11 - 4 rue Solenne
85100 Cap-Sables d'Olonne
02 49 93 01 01 / 02 49 93 01 02

NOTE DE PRESENTATION DU PROJET

PERMIS D'AMENAGER –
PA.2

 **les Sables
d'Olonne...**
AGGLOMERATION

SOMMAIRE

1 – PRESENTATION DU PROJET	P.03
1.1 – NATURE DU PROJET	P.03
1.2 – OBJECTIFS DU PROJET	P.03
1.3 – ECHANGES AUTOUR DU PROJET ET EVOLUTIONS DU TRACE	P.03
1.4 – PERIMETRE DU PROJET	P.05

2 – ENJEUX REGLEMENTAIRES, ENVIRONNEMENTAUX, URBAINS ET PAYSAGERS	P.06
2.1 – PROTECTION ENVIRONNEMENTALE	P.06
2.2 – PROTECTION AU TITRE DE L'URBANISME	P.07

3 – LES ENJEUX URBAINS ET PAYSAGERS	P.08
2.1 – CONTEXTE URBAIN	P.08
2.2 – CONTEXTE PAYSAGER	P.08

4 – PRESENTATION DETAILLEE DU PROJET PAR TRONCONS	P.09
--	-------------

ANNEXES	
Dossier d'incidence NATURA 2000	

1 – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

1.1 – NATURE DU PROJET

Le projet porte sur la liaison cyclable de 2,4 km entre Olonne-sur-mer (commune de Les Sables d'Olonne) et l'île d'Olonne.

Le parcours concernent les deux communes de l'île d'Olonne et Les Sables d'Olonne, respectivement chacune pour 1407m et 1040m.

Les études de faisabilité ont démarrées en 2018, et le projet présenté dans le présent dossier est prévu être réalisé entre l'automne 2023 et le printemps 2024.

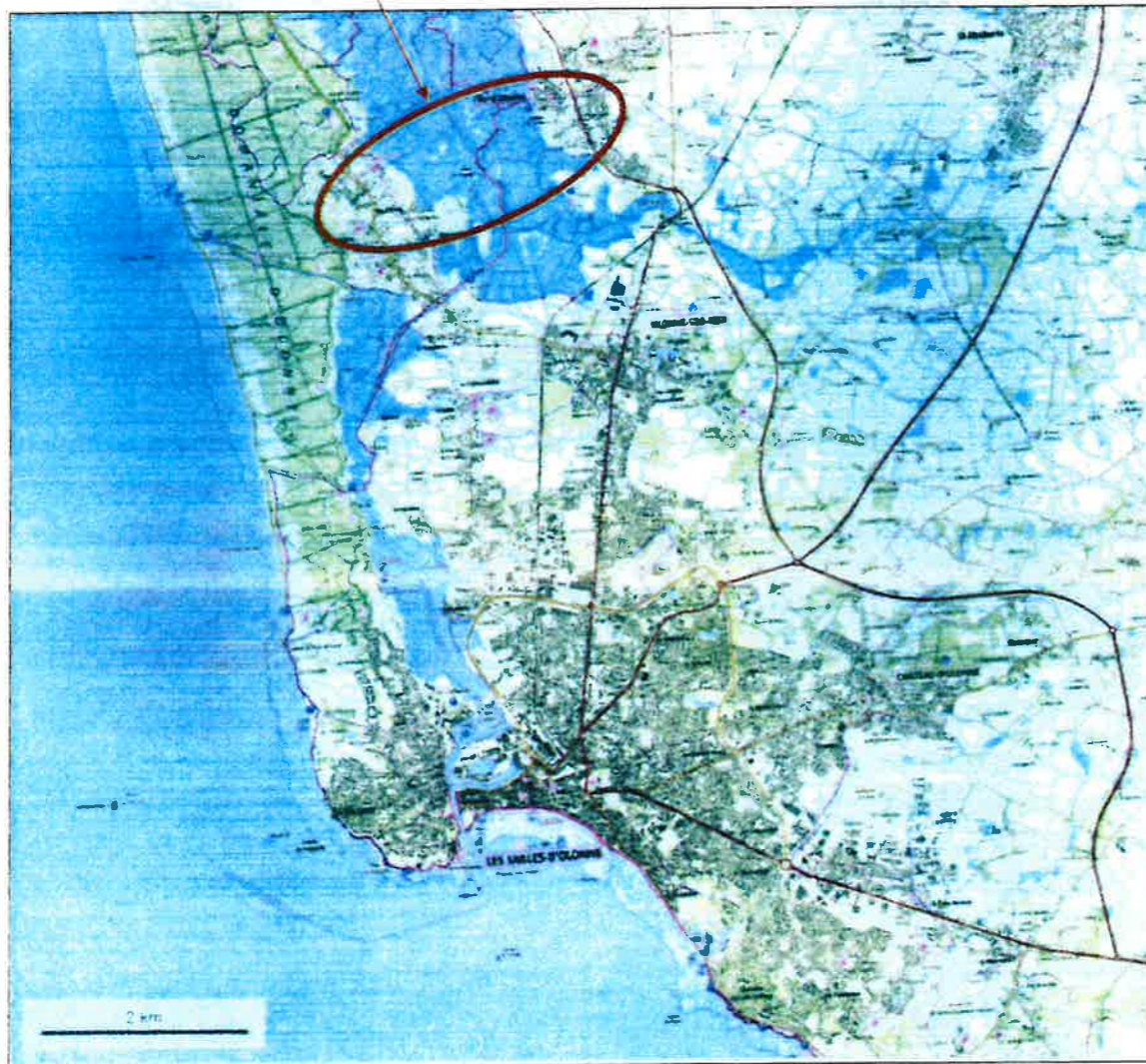
L'itinéraire s'appuie sur un parcours de voies et chemins existants à 95%.

Les travaux concernant cette liaison cyclable seront de différentes natures :

- Réfections de sentiers existant
- Elargissements de voies existantes
- Créations ponctuelles de voies

Localisation du projet :

IGN



1.2 – OBJECTIFS DU PROJET

Le projet est porté par La Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne, et il s'inscrit dans le cadre de l'itinéraire cyclable La Roche sur Yon - Les Sables d'Olonne, (projet cyclable départemental) inscrit au schéma régional SR3V.

Il s'inscrit également dans le cadre du plan vélo de l'agglomération, plan visant à la définition d'un réseau cyclable maillé, continu et sécurisé s'organisant autour d'un réseau structurant desservant toutes les communes de l'agglomération et les pôles principaux générateurs de déplacements.

Il remplit plusieurs objectifs :

- Objectif de sécurité : cette liaison s'appuie sur des voies et chemins existants pour certains dégradés ou trop étroits. Leur aménagement doit faciliter la circulation et permettre une mise en sécurité devenue indispensable pour les utilisateurs. La dangerosité est notamment accrue le long de la route départementale 87. Les comptages routiers montrent une fréquentation cycles, VL et PL très importante.
- Objectif touristique : Le parcours permet de proposer aux promeneurs un circuit balisé faisant découvrir les différents sites d'intérêt touristiques et patrimoniaux locaux.
- Objectif local : cette liaison permet également de sécuriser les trajets des usagers au quotidien notamment pour les plus jeunes, en dehors des routes parfois dangereuses
- Objectif environnemental : l'aménagement de la piste cyclable a également pour objectif de canaliser les cyclistes sur la piste et ainsi limiter l'usage d'autres chemins, permettant de limiter la dégradation des habitats sensibles induite par le passage des vélos.
- Objectif de valorisation du patrimoine : le parcours cyclable peut devenir un support de la découverte du paysage et du patrimoine, en veillant à préserver les éléments qui le bordent telles la végétation et les étiers.

1.3 – ECHANGES AUTOUR DU PROJET ET EVOLUTION DU TRACE

L'étude de faisabilité préalable réalisée en septembre 2018 puis complétée en novembre 2019 a permis de révéler les contraintes et les atouts du site, et d'aboutir à un scénario d'aménagement faisable le long de la route départementale RD87.

Plusieurs tracés ont été étudiés lors des études de faisabilité, puis abandonnés au profit de celui retenu dans le présent dossier.

Le projet a été réalisé en concertation avec les différents acteurs et partenaires (élus des communes respectives, Conservatoire du littoral, DDTM, sauniers, etc.).

1 – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

1.4 – PERIMETRE DU PROJET

Le projet est composé de 10 tronçons répartis de part et d'autre du Pont de Champclou sur les deux communes de l'Île d'Olonne et Les Sables d'Olonne/Olonne-sur-mer.

Projet sur le territoire de l'Île d'Olonne
Tronçons 5 à 10 > 1407m

Localisation du Périmètre d'intervention :



2 – ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET REGLEMENTAIRES

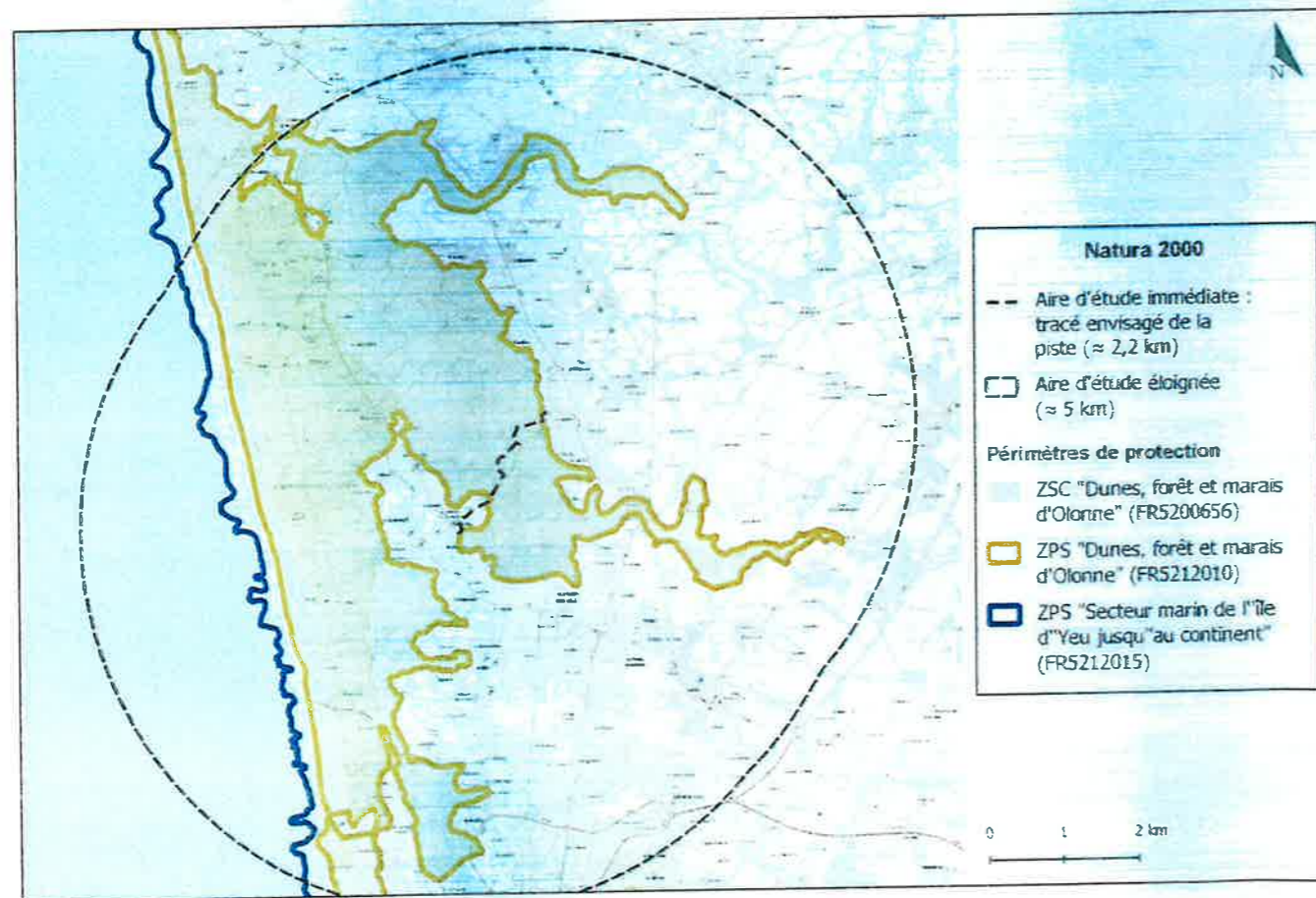
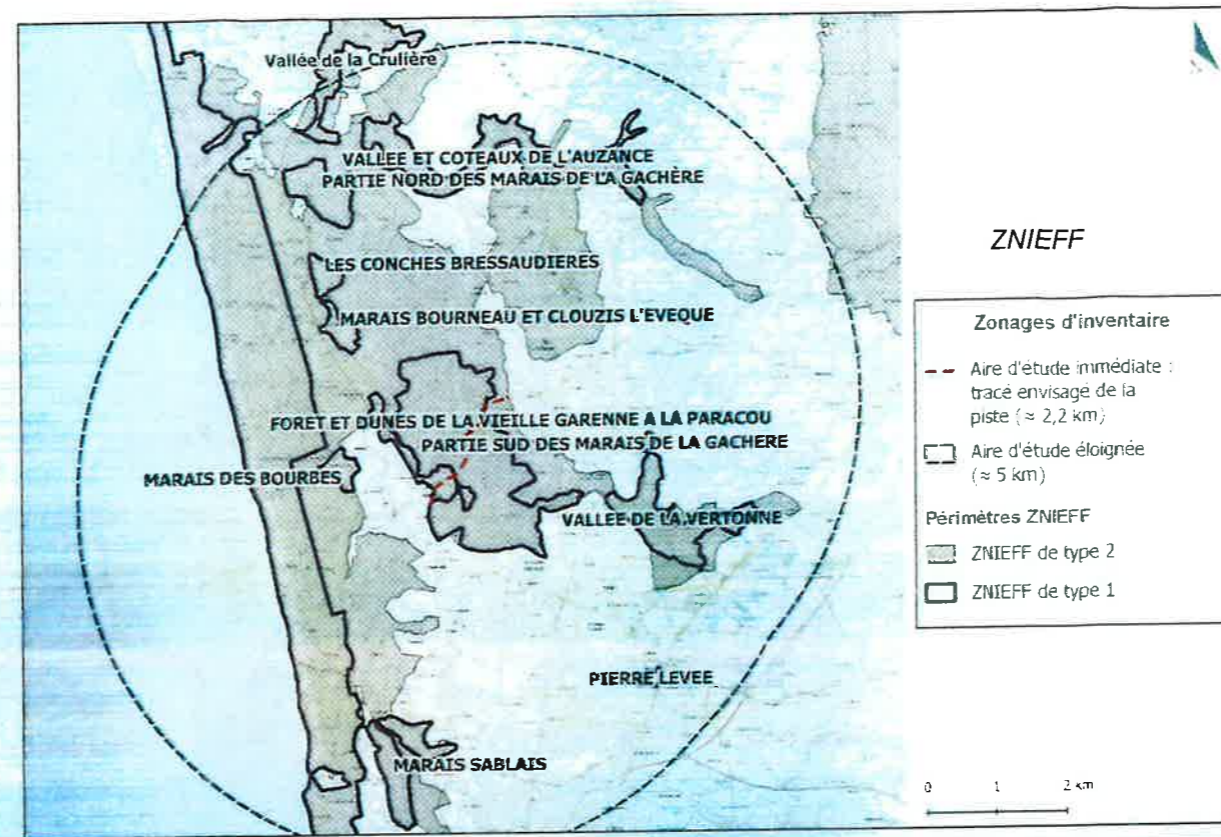
2.1 – PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

Le parcours cyclable est situé dans le périmètre de protection NATURA 2000.

A ce titre, un dossier d'incidence Natura 2000 réalisé par le bureau d'études environnementales ATLAM (basé à Venansault – 85) a été déposé.

Ce dossier joint en annexe fait également l'inventaire des différentes protections type ZNIEFF, ... etc.

Le projet longe également des terrains du Conservatoire du littoral qui a été associé au projet depuis le début.



2.2 – PROTECTION AU TITRE DE L'URBANISME

Concernant le parcours sur le territoire de l'ILE D'OLONNE :

Le projet est situé en zone naturelle N « zone naturelle et forestière à protéger en raison de son caractère naturel et de la qualité des paysages et des milieux naturels ».

Il traverse le sous-secteur NL.146-6 destiné à protéger les espaces remarquables identifiés au titre de l'article L.146-6 du code de l'urbanisme (loi littoral),

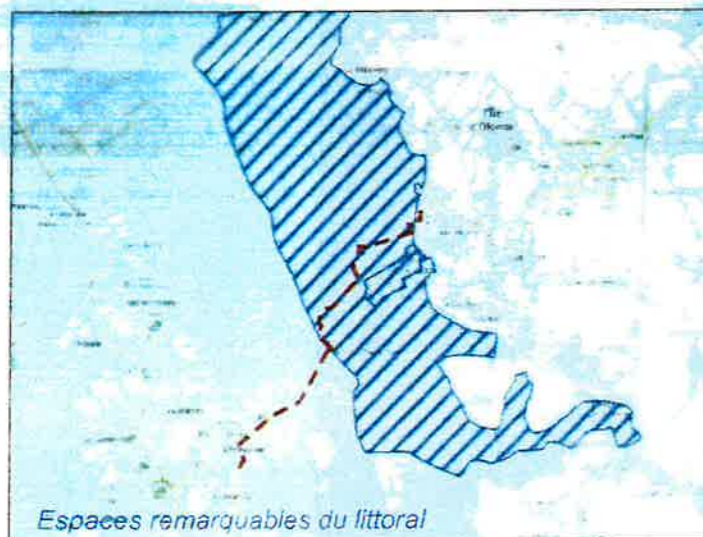
➤ Le classement permet la réalisation du projet de cheminement cyclable.

Concernant le parcours sur le territoire de OLONNE-SUR-MER (les Sables d'Olonne) :

Le projet est situé en zone naturelle N qui « recouvre les espaces naturels de la commune ».

Il appartient au secteur NR qui correspond à « la zone inconstructible strictement protégée au titre de sa qualité d'espaces remarquables constitués par le marais ».

« Peuvent être implantés dans les espaces et milieux mentionnés à l'article L.121-24, dans les conditions prévues par cet article, les aménagements légers suivants, à condition que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, ne compromettent pas leur qualité architecturale et paysagère et ne portent pas atteinte à la préservation des milieux : 1) Lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux, les cheminements piétonniers et cyclables et les sentes équestres ni cimentées ni bitumés, les objets mobiliers destinés à l'accueil ou à l'information du public, les postes d'observation de la faune ».



3 – ENJEUX URBAINS ET PAYSAGERS (territoire de Olonne-sur-mer)

3.1 – CONTEXTE URBAIN

Le projet s'accroche à des zones urbaines à ses deux extrémités.
Dans les deux cas il s'agit de zones résidentielles, avec un bâti moyennement dense, et principalement en constructions rez-de-chaussée.
Les constructions ont ainsi un impact visuel assez limité depuis le grand paysage du fait de la faible hauteur des constructions.

Le bâti à l'entrée du quartier de Champclou, en entrée de l'agglomération d'Olonne-sur-mer (RD87) :



3.2 – CONTEXTE PAYSAGER

Le site du projet se situe dans l'unité paysagère du marais d'Olonne.
Le paysage est majoritairement très ouvert et peu d'éléments font repère dans le paysage hormis le patrimoine bâti ancien tels que les clochers et moulins.
Le couvert végétal est assez restreint ; en sortie d'Olonne-sur-mer, le parcours cyclable du projet est bordé de haies multi strates denses qui referment le paysage ; à l'approche des prés salés et des étiers le paysage s'ouvre largement. La végétation y accompagne ponctuellement les rives des voies et chemins, sous forme de haies arbustives ou végétation herbacée.
La palette végétale est restreinte ; on remarque principalement des saules divers, aulnes, tamaris, et ponctuellement quelques chênes verts et cyprès de Lambert.
Le projet veillera à préserver la végétation en rive des étiers, et le cas échéant la renforcer.
Une végétation plus horticole orne les jardins privés des rives des bourgs.



4.1 – TRONCON 1-2 : Création sur terrain communal



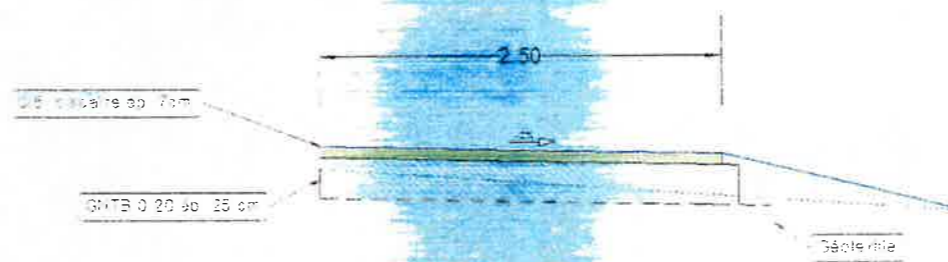
Raccordement sur la piste existante (1)

Création d'une piste en site propre :

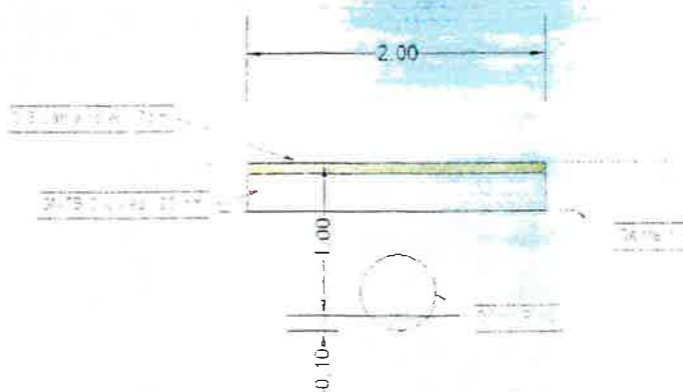
- Décapage de terre végétale
- Terrassement en déblai
- Géotextile
- Couche de base en grave 0/20 épaisseur 0,30 m
- Réalisation des revêtements de surface en GNT calcaire 0/6 épaisseur 0,07 m
- Busage du fossé en PVC Ø500 compris tête de buse



COUPE TYPE "Rue des Etiers" : CREATION



COUPE TYPE "Rue des Etiers" : BUSAGE



4 – PRESENTATION DETAILLEE DU PROJET PAR TRONCON (territoire de Olonne-sur-mer)

4.2 – TRONCON 2-2' : Rue des étiers

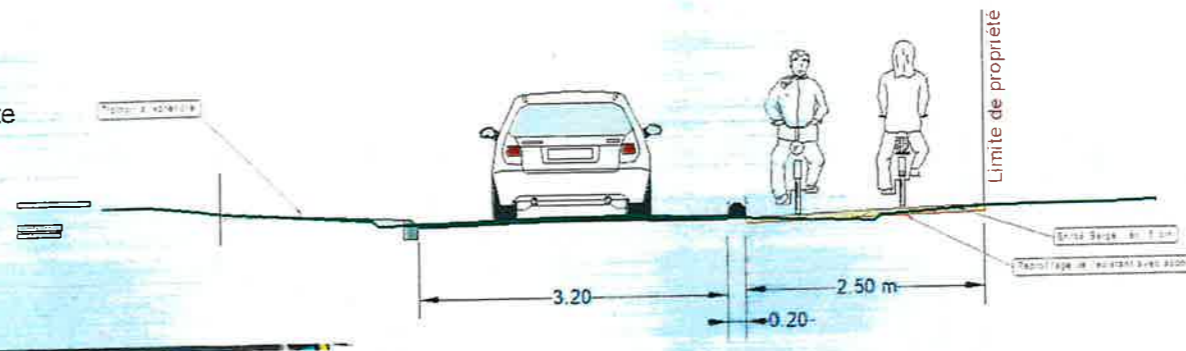
La voie existante est conservée, il n'est pas prévu de travaux.

4.3 – TRONCON 2'-3 : Entrée de bourg de Champclou

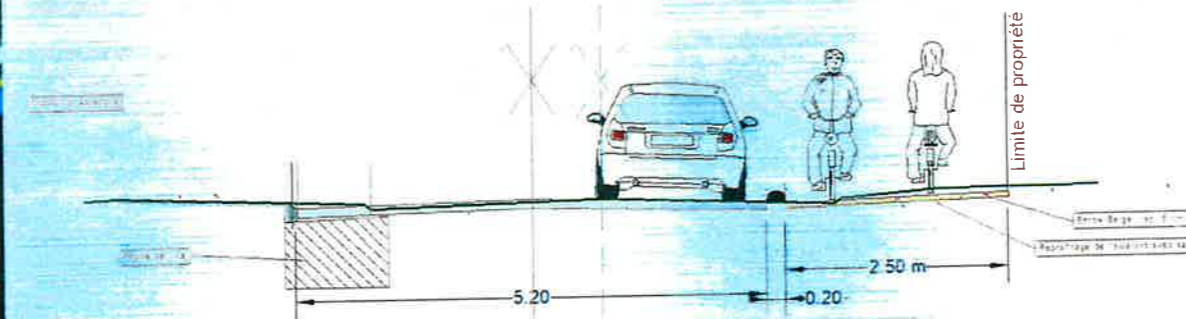
Piste à aménager en rive de chaussée :

- Installation de chantier, études et signalisation
- Dépose et repose de bordures existantes
- Rabotage de la rive gauche de la chaussée et réalisation d'une poutre de rive en rive droite
- Couche de base en grave 0/20 épaisseur 0.20
- Fourniture et mise en oeuvre de bordures béton séparateur de piste
- Fourniture et mise en oeuvre d'enrobé noir sur chaussée et sur trottoir
- Réalisation d'enrobé beige sur piste
- Déplacement de grilles avaloir, modification du dos d'âne
- Marquage au sol et signalisation verticale

COUPE TYPE Traversée du Bourg de Champclou - Etude



COUPE TYPE Traversée du Bourg de Champclou



- Enrobé Beige
- Calcaire 0/6
- Résine gravillonnée
- Bordure séparateur
- Lisse bois
- Bordure A2+CS
- T2

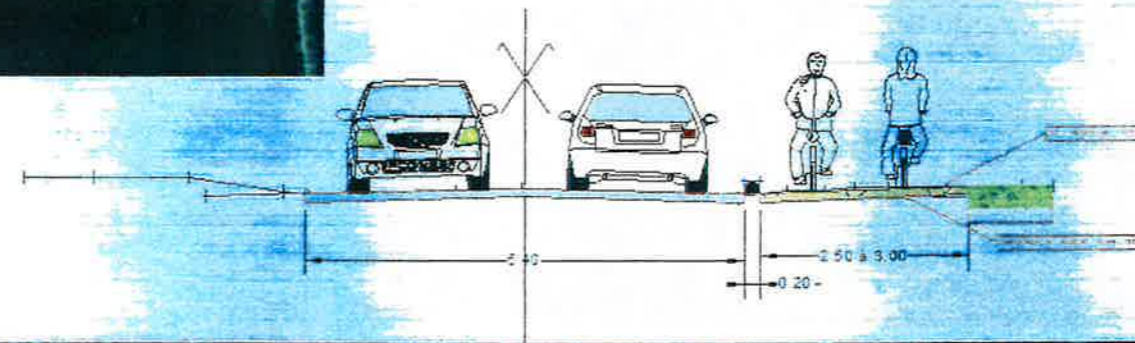


4 – PRESENTATION DETAILLEE DU PROJET PAR TRONCON (territoire de Olonne-sur-mer)

4.4 – TRONCON 3-4 : Sortie du bourg de Champclou vers le marais

Piste à aménager en rive de chaussée de la RD87 en site propre, sur une longueur d'environ 360m, comprenant :

- Installation de chantier, études et signalisation
- Fourniture et mise en oeuvre de bordures béton séparateur de piste
- Reprofilage de l'accotement existant avec apport de GNT 0/20
- Fourniture et mise en oeuvre de grave calcaire 0/6 épaisseur 0,07 m
- Déplacement de signalisation verticale



4 – PRESENTATION DETAILLEE DU PROJET PAR TRONCON (territoire de Olonne-sur-mer)

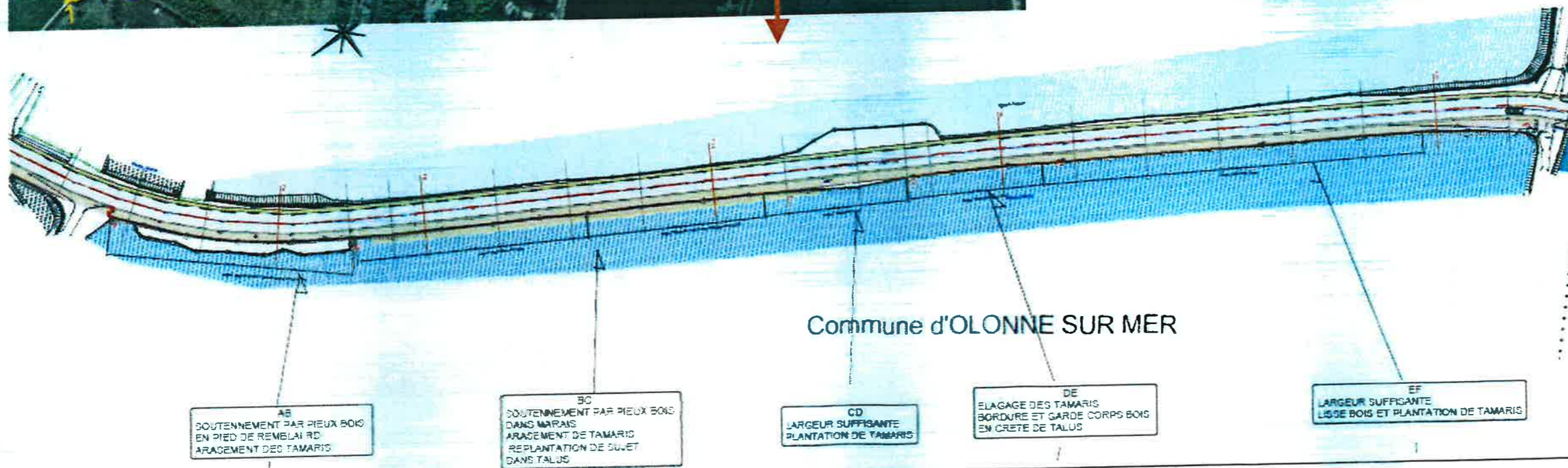
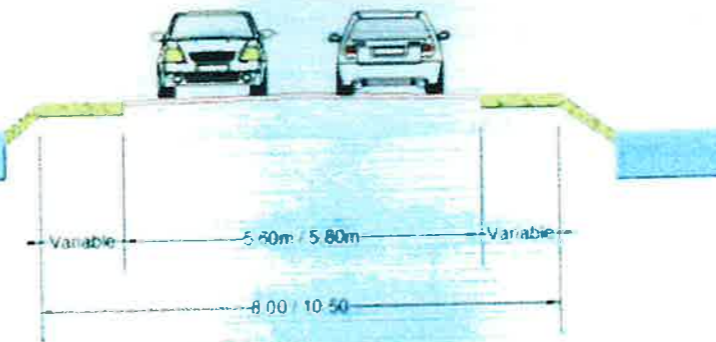
4.5 – TRONCON 4-5 : Le long du marais, pont de Champclou

Piste à aménager en site propre, entre la RD87 et le marais, sur une longueur d'environ 400ml, comprenant :

- Enlèvement de la végétation : essentiellement des tamaris
- Fourniture et pose d'un soutènement bois avec hauteur vue de 0,80 m sur une longueur de 230 ml (le long des marais)
- Terrassement en banquette
- Couche de base en grave 0/20 épaisseur 0.20 m
- Fourniture et mise en œuvre de bordures béton séparateur de piste compris reprise d'enrobé
- Réalisation des revêtements de surface de la piste en calcaire 0/6
- Fourniture et pose d'un garde corps bois le long des marais (385 ml)
- Revégétalisation lorsque l'emprise est suffisante
- Eventuellement plantation de tamaris sur bossis parallèle et le plus proche de la route pour créer un écran végétal



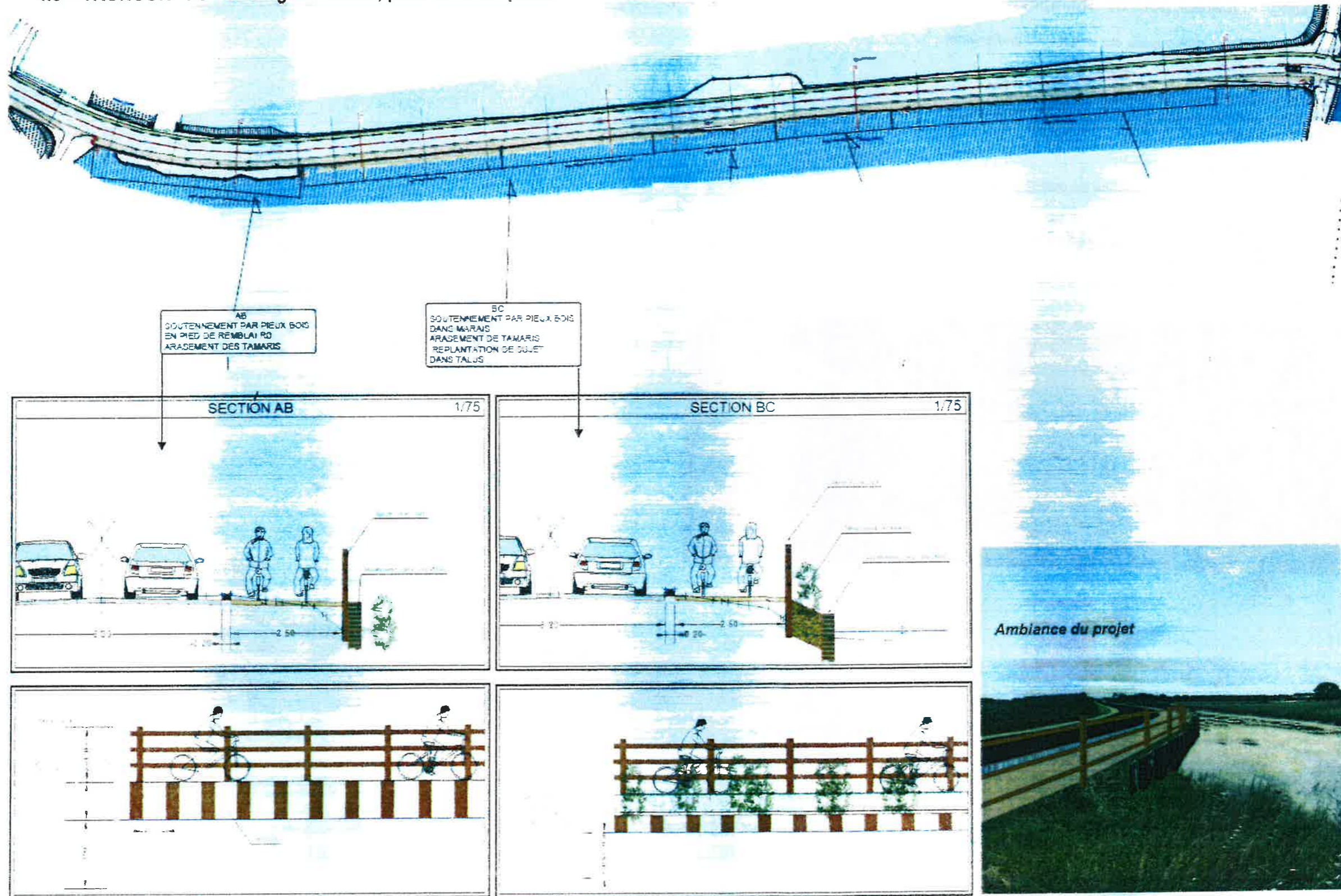
Profil actuel de la chaussée :



RÉALISATION D'UN ESPACE CYCLABLE EN SITE PROPRE LE LONG DE LA RD87 ENTRE L'ILE D'OLONNE ET OLONNE SUR MER

Mars 2023 - p. 12

4.5 – TRONCON 4-5 : Le long du marais, pont de Champclou

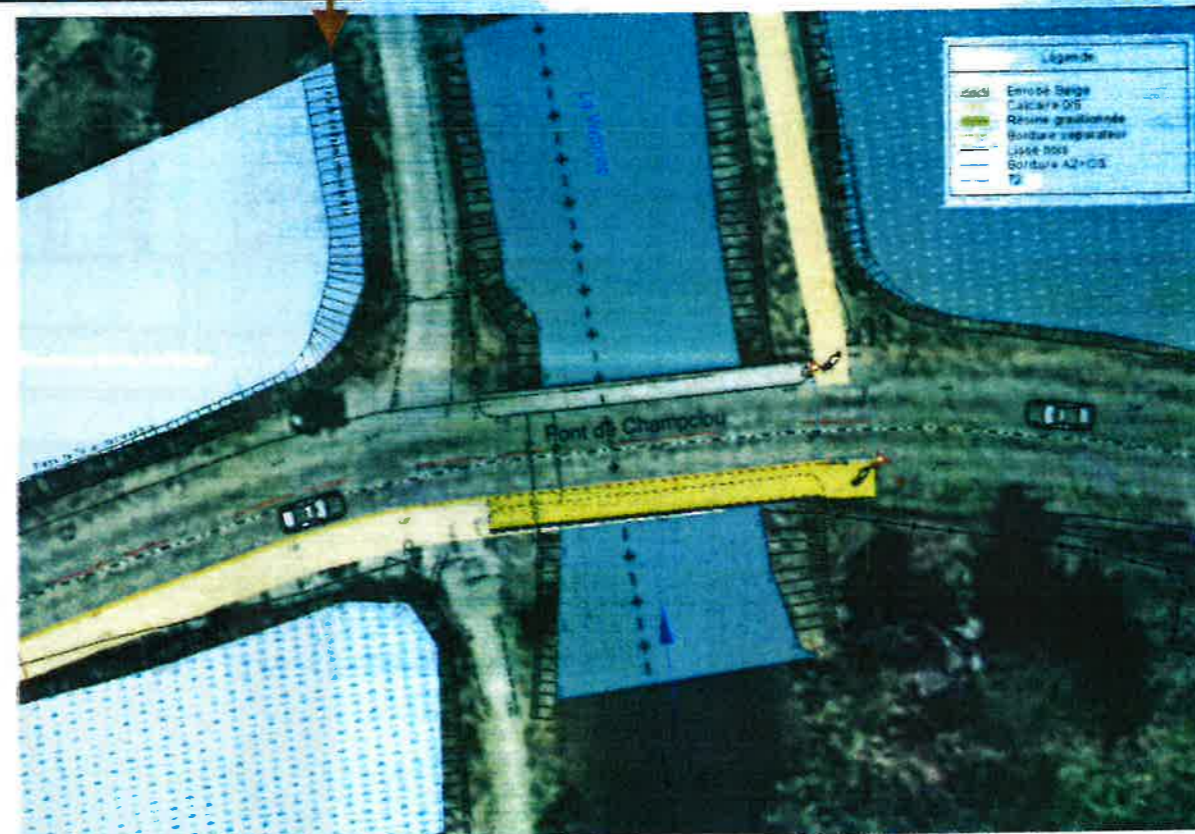
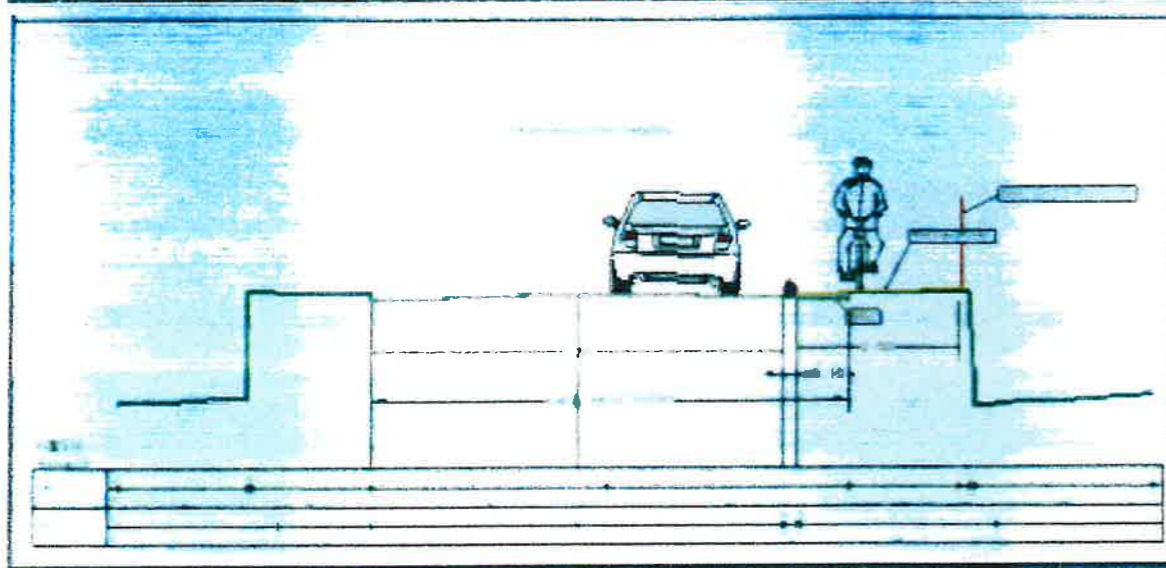


4 – PRESENTATION DETAILLEE DU PROJET PAR TRONCON (territoire de Olonne-sur-mer)

4.6 – POINT 5 : Traversée du pont de Champclou

Piste à aménager en rive de chaussée :

- Remblaiement de part et d'autre de l'ouvrage avec réalisation d'un petit soutènement bois
- Reprise des écoulements des eaux pluviales
- Fourniture et mise en œuvre d'une bordure béton séparateur de piste coulée sur enrobé
- Réalisation des revêtements de surface de la piste en béton désactivé ou béton + résine gravillonnée
- Modification des garde corps coté Sud
- Travaux de marquage et signalisation



RÉALISATION D'UN ESPACE CYCLABLE EN SITE PROPRE LE LONG DE LA RD87 ENTRE L'ILE D'OLONNE ET OLLONNE-SUR-MER



BEA

Bureau d'Études
Urbanisme, Architecture, Paysage
100 Rue de la République - 44100 Nantes
Tél : 02 51 85 40 40 - Fax : 02 51 85 40 41
www.bea-urbanisme.com

**côté
PAYSAGE**

Basirica MOUNEKON
Paysagiste DPLG
2021-2024
100 Rue de la République - 44100 Nantes
Tél : 02 51 85 40 40 - Fax : 02 51 85 40 41
www.bea-urbanisme.com

PERMIS D'AMENAGER –
PA.3

PLAN DE L'EXISTANT



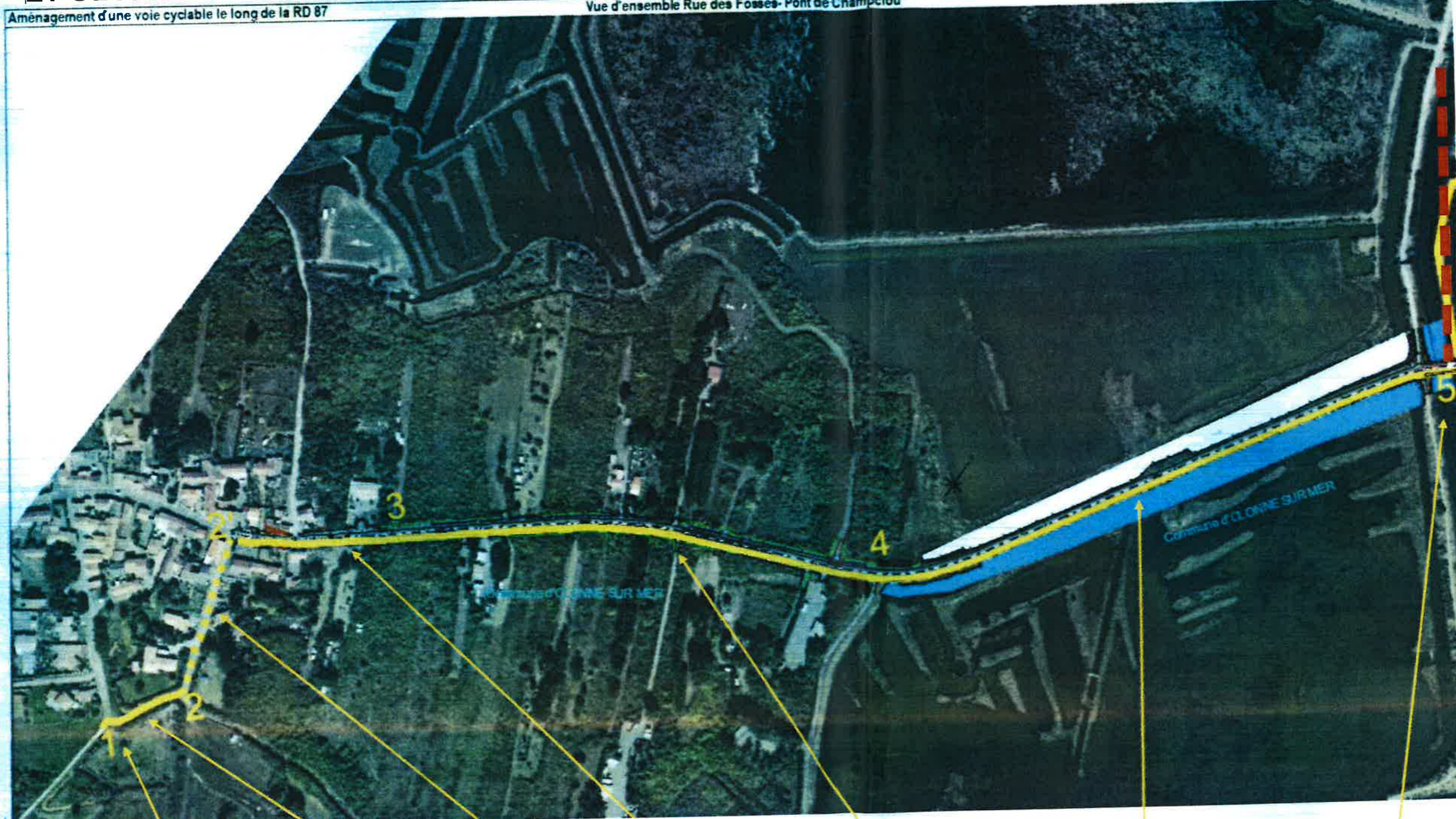
les Sables
d'Olonne
AGGLOMERATION

RÉALISATION D'UN ESPACE CYCLABLE EN SITE PROPRE LE LONG DE LA RD87 ENTRE L'ILE D'OLONNE ET OLLONNE-SUR-MER

Aménagement d'une voie cyclable le long de la RD 87

Vue d'ensemble Rue des Fossés- Pont de Champclou

1/2500



Limite de commune

1 : Raccordement sur piste existante

1-2 : Création de piste en site propre sur terrain communal

2-2' : Rue des Etiers : voie existante – pas de travaux

2'-3 : Entrée de bourg de Champclou : Piste à aménager en rive de chaussée

3-4 : Sortie du bourg de Champclou – entrée des marais : Aménagement en site propre à réaliser en rive de chaussée

4-5 : Le long des marais : Aménagement en site propre à réaliser entre la RD87 et Marais

5 : traversée du Pont de Champclou

BLTI
BUREAU D'ETUDES IMPLANTATION
ETUDES & MAINTIEN D'OUVRAGE
10 rue de la République - 85100 Olonne-sur-Mer
02 51 00 00 00

côté PAYSAGE
Béatrice MOUNERON
Paysagiste D.P.L.G.
06 72 71 53 01 - 4 rue Beaulieu
85100 Les Sables d'Olonne
b.mouneron.paysage@orange.fr

PLAN DE COMPOSITION DU PROJET (cf. détails dans PA.2)

PERMIS D'AMENAGER –
PA.4

 **les Sables d'Olonne**
AGGLOMERATION

